



## **SAINTE-EULALIE DE CERNON**

Compte-rendu du conseil municipal

Jeudi 7 juillet 2022

**Présents** : Le Maire CADENET Thierry, CRISTOL Bastien, CROLY-LABOURDETTE Hélène, FORESTIER Yoann, FROMOND Marianne, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, VIALA Philippe, VINAS Marie-Laure

**Absent** : TULSA Yoann

**Secrétaire** : FROMOND Marianne

**La séance est ouverte à 18H30.**

### **ORDRE DU JOUR**

- Décision modificative N°1 budget principal 2022
- Décision modificative N°1 budget lotissement 2022
- Affectation du résultat budget lotissement 2021
- Évacuation des boues de la station d'épuration 2022
- Extinction de l'éclairage public, proposition du SIEDA
- Bail emphytéotique SCIC La Sainte Eulalienne
- Questions diverses

#### **1. Décision modificative N°1 budget principal 2022**

Le Conseil municipal à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du budget principal dont l'objet est d'amortir une subvention d'un montant de 950€ reçue concernant la signalétique touristique (panneaux de la Communauté de communes).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	950.00 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>950.00 €</b>	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		950.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>950.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct	950.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>	<b>950.00 €</b>	
R 28041511 : GFP rat : Biens mobiliers, mat.		950.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>950.00 €</b>

## **2. Décision modificative N°1 budget lotissement 2022**

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le budget Lotissement 2022. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	919.19 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>919.19 €</b>	
D 3555 : Terrains aménagés	920.00 €	
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>920.00 €</b>	
D 71355 : Variat° stocks terr. aménagés		1 079.19 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 079.19 €</b>
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct		2 613.19 €
<b>TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc</b>		<b>2 613.19 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct	919.19 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>	<b>919.19 €</b>	
R 3555 : Terrains aménagés		1 079.19 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 079.19 €</b>
R 71355 : Var.stocks produits(terrains)	920.00 €	
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>920.00 €</b>	

## **3. Affectation du résultat budget lotissement 2021**

Suite à la vente d'une parcelle située au lotissement et après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 772.64 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>25 772.64 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-2 613.19 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E <b>-2 613.19 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H <b>25 772.64 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	25 772.64 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

#### **4. Évacuation des boues de la station d'épuration 2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les incidences de la crise sanitaire de la COVID 19 sur les boues d'épuration. En effet, un arrêté du 30 avril 2020 impose l'hygiénisation des boues avant épandage. Cette hygiénisation sera réalisée par ajout de lait de chaux et ainsi l'épandage des boues pourra se faire comme auparavant sous forme liquide, conformément au plan d'épandage établi annuellement.

Cette hygiénisation ayant un coût, il a été décidé de passer une convention entre les communes de La Cavalerie, Saint Beaulize, Lapanouse de Cernon et Sainte Eulalie de Cernon : cette dernière amènera ses boues dans la station de La Cavalerie qui est en capacité de les recevoir. Un arrêté national du 15 septembre 2020 ainsi qu'un arrêté préfectoral du 4 janvier 2021 autorise le mélange des boues.

L'opération de chaulage ne sera ainsi réalisée que sur le seul site de La Cavalerie afin de mutualiser le coût de cette opération. Cette convention est renouvelée, s'applique jusqu'au 31 décembre 2022 et sera renouvelable tacitement. Les frais d'hygiénisation seront répartis entre les quatre collectivités.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention.

#### **5. Extinction de l'éclairage public, proposition du SIEDA**

Le SIEDA et le PNR des Grands Causses ont été rencontrés communément afin de connaître les perspectives quant à l'extinction de l'éclairage public, deux devis sont étudiés. Un nouvel entretien avec le SIEDA sera prévu afin de préciser les modalités d'extinction.

La volonté du Conseil Municipal est d'éteindre l'éclairage public à partir d'une certaine heure à la fois pour des raisons économiques et écologiques.

## **6. Bail emphytéotique SCIC La Sainte Eulalienne**

Le Maire rappelle que la Société Coopérative d'Intérêts Collectifs va permettre la construction des garages sur un terrain appartenant à la municipalité. La mairie ayant pris en charge une partie des travaux de terrassement, la SCIC abandonnera une partie des droits de l'exploitation du photovoltaïque à la mairie. Le bail emphytéotique sera d'une durée de 30 ans.

## **7. Questions diverses**

Photovoltaïque : Le projet est d'équiper les toits des bâtiments autour de la salle des fêtes (salle des fêtes, garages, bâtiments anciens). Pour réaliser ce projet, il faut prendre un maître d'œuvre spécialisé dans le photovoltaïque qui propose de faire une étude de faisabilité et un devis pour une étude de suivi de projet. La proposition du cabinet TECSOL, pour un montant de 1000 euros est la plus intéressante.

Cimetière : Aveyron Ingénierie avait été rencontré au sujet du nouveau cimetière et avait chiffré le projet aux alentours de 70 000€. Le conseil municipal décide de retenir le cabinet Gravellier-Fourcadier comme maître d'œuvre. Il le sera aussi pour le raccordement aux eaux usées du moulin (Mr Labro et Mr Guiraud).

Réunion publique : **Une réunion publique sera prévue durant l'été, elle permettra à Mr Le maire et à l'ensemble du Conseil municipal de faire le point sur : le projet du cimetière, de la salle des fêtes, de la rénovation du gîte communal et des divers projets portés par la municipalité.**

Relevé des compteurs d'eau 2022 : la tournée de relevé des compteurs sera faite cet été par les élus et l'employé communal.

Nettoyage du WC public durant l'été : Suite à la candidature spontanée de Cillian LARRAZ, un contrat de 10 h par semaine lui sera proposé pour le nettoyage du village (sanitaires notamment) pour pallier aux absences de l'employé communal et assurer les week-ends.

Label « Zéro phyto » : la commune a été lauréate du label, des panneaux seront implantés aux entrées du village.

Location du camion de la mairie : Le Conseil Municipal souhaite continuer la location du camion aux habitants du village. Une convention d'utilisation liant la commune et l'association Sainte-Eulalie Solidarités qui gère cette location sera signée et limitera l'utilisation du camion à trois fois par an et par personne.

**Garderie : La mairie lance un appel à candidatures concernant le remplacement du poste de la garderie.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.**